



Mikvaot

Michna 6 - Chapitre 7

מִקְוֵה שֵׁשׁ בּוֹ אַרְבָּעִים סָאָה מְכֻנּוֹת, יֵרְדוּ שְׁנַיִם וְטָבְלוּ זֶה אַחֲרֵי זֶה, הָרִאשׁוֹן טָהוֹר וְהַשֵּׁנִי טָמֵא. רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר, אִם הָיוּ רַגְלָיו שֶׁל רִאשׁוֹן נֹגְעוֹת בַּמַּיִם, אִף הַשֵּׁנִי טָהוֹר. הַטָּבִיל בּוֹ אֶת הַסְּגוּם וְהַעֲלֵהוּ, מִקְצָתוֹ נֹגֵעַ בַּמַּיִם, טָהוֹר. הַכֹּר וְהַכֶּסֶת שְׁלֵעוֹר, כִּיֹּן שֶׁהַגְּבִיָּה שִׁפְתוֹתֵיהֶם מִן הַמַּיִם, הַמַּיִם שֶׁבְּתוֹכָן שְׂאוּבִין. כִּיֵּצֵד יַעֲשֶׂה. מִטָּבִילִן וּמִעֲלֵה אוֹתָם דֶּרֶךְ שׁוֹלֵיהֶם.

En ce qui concerne un mikvé contenant exactement quarante séa , si deux personnes y descendent et s'y immergent, l'une après l'autre, la première est pure, et la seconde est impure. Rabbi Yéhouda dit : si les pieds de la première touchent l'eau [pendant que la seconde s'immerge], même la seconde est pure. Si quelqu'un y plonge un épais manteau de laine [qui absorbe beaucoup d'eau] et le ressort, si une petite partie touche l'eau [et qu'une autre personne vient ensuite et s'immerge], il est pur. En ce qui concerne un oreiller ou un coussin en cuir, une fois que l'on a soulevé leurs bords hors de l'eau, l'eau qu'ils contiennent est [considérée comme] retirée. Que doit-on faire [dans ce cas] ? On doit les immerger et les ressortir par le dessous.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions